



FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social et administratif : Boulodrome du Marché Gare – Boulevard Chantilly 82000 MONTAUBAN

Mail cr-occitanie@petanque.fr



# Comité Régional Occitanie

**ARIÈGE – AUDE – AVEYRON – GARD – HAUTE-GARONNE – GERS –  
HÉRAULT – LOT – LOZÈRE –  
HAUTES-PYRÉNÉES – PYRÉNÉES-ORIENTALES – TARN – TARN et GARONNE**

## COMPTE RENDU

### 5<sup>ème</sup> CONGRES REGIONAL OCCITANIE

**Samedi 28 et dimanche 29 janvier 2023**

**À UZES (30)**



#### **En présence de:**

Mme CLAMENS Marie-Madeleine, *Présidente*

Mme HEINIGER Audrey, *Trésorière Générale*

M. NOGARET Marc, *Secrétaire Général*

CD 09 : TRUANT Henri

CD 11 : CHEVASSU Jean-Marie, NAVARRO William

CD 12 : ENJALBERT Gilles, BORIES Véronique

CD 30 : DONNADIEU Alain, CAILLOTO Colette

CD 31 : LE MANACH Raymond, RICARD Francis

CD 32 : MALONI Moïse, SARRAU Claude

CD 34 : RIGAUD Jean-Paul, BALESTER Francis

CD 46 : GRAMOND Christian (Secrétaire-adjoint CRO), BAGINSKI Sandrine

CD 48 : FABIE Jean-Marie, SALESSES Bernard

CD 65 : LACASSIE Marie-Luce, MARTINEZ Serge

CD 66 : VIRGILI Jean-Pierre, VIDAL Jean-Jacques

CD 81 : FABRE Marc, LLORCA Dalila

**Présidents de Commissions :**

Mrs : DAIROU Christian (Discipline) - MERCADIER Daniel (ETR)  
RICARD Francis (Compétitions) - VIDAL Jean-Jacques (Arbitrage)

**Absent(e)s Excusé(e)s :**

Mrs : Michel LEBOT, Président de la F.F.P.J.P  
PICAZO Bruno (CD09) représenté par Henri TRUANT  
Mmes : GARCIA Marie-Françoise (CD09)  
MALFRAY Aurélia (CD66), représenté par Jean-Jacques VIDAL

\* \* \* \* \*

**Samedi 28 janvier 14h**  
**Début des travaux – 5<sup>ème</sup> Congrès Régional Occitanie**

**1) Allocution de bienvenue du Président du CD30, Alain DONNADIEU**

C'est avec joie et fierté que nous accueillons l'Assemblée Générale de la région Occitanie, dans la très belle ville d'Uzès qui m'a vu naître. Ce congrès s'inscrit comme une étape dans l'histoire du Comité Régional Occitanie.

Je ne peux vous accueillir aujourd'hui sans vous relater le passé prestigieux d'Uzès. C'est une ville qui compte un peu plus de 8000 habitants et qui a su évoluer au fil du temps.

↳ Uzès est qualifiée de « 1<sup>er</sup> Duché de France » et ce depuis 1565 sous Charles IX.

↳ Uzès ville d'eau : l'aqueduc du Pont du Gard fut construit pour acheminer l'eau de la ville d'Uzès vers la ville de Nîmes sur un circuit de 52 km afin de trouver la pente nécessaire pour l'écoulement.

↳ Uzès cité des évêques ; l'évêché fut créé dès le V<sup>ème</sup> siècle ; les évêques y bâtaient monnaies.

↳ Uzès cité huguenote ; au 16<sup>ème</sup> siècle c'était la 5<sup>e</sup> ville protestante du royaume.

↳ Uzès « la belle ». Au XX<sup>ème</sup> siècle, Uzès prend un nouveau souffle avec le classement de son centre-ville en secteur sauvegardé le 05 janvier 1965. Depuis, Uzès continue de s'embellir selon les modalités de la loi Malraux.

Merci au président du club « La Boule Uzétienne », Monsieur BANULS Jean-Michel qui m'a aidé pour la préparation de cette A.G dans une ville qui fête cette année 2023, ses 100 ans.

Merci à Madame Marie-Madeleine CLAMENS, Marc NOGARET, Audrey HEINIGER et à toute l'équipe dirigeante de nous avoir fait confiance pour l'organisation de ce congrès.

Merci à vous présidents et délégués de notre très belle région Occitanie de vous être déplacés afin d'organiser cette saison 2023 qui commence, tout en validant la saison 2022.

Bonne assemblée générale à vous.

**2) Préambule de la Présidente du C.R.O**

Merci Alain pour ces paroles de bienvenue que je sais sincères parce que venant du cœur. En notre nom à tous, je tiens à te remercier pour le temps que tu as consacré à l'organisation de notre Assemblée Générale et la qualité de ton accueil aidé du président du Club d'UZES, M. Jean-Michel BANULS.

A mon tour, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue et vous remercie d'avoir pris un peu de votre temps pour partager ce rendez-vous à Uzès.

↳ Uzès, commune de plus 8000 habitants, blottie entre sommets des Cévennes et plages de la Méditerranée, est une Ville d'art et d'histoire, entourée de vignobles, qui ravira les amateurs de vieilles pierres par son patrimoine et ceux, pour qui l'art de bien vivre n'est pas un vain mot !

↳ Uzès, c'est aussi une Ville industrielle avec deux activités encore bien présentes, pour les amateurs d'artisanat, la production de céramiques et pour les plus gourmands, la réglisserie Zan devenu Haribo/Ricqlès/Zan.

↳ Uzès, c'est aussi le berceau de grands hommes comme notre ami, Alain DONNADIEU.

Voici, rapidement présenté la Ville qui nous accueille le temps de ce week-end et que je vous invite à découvrir au grès d'un séjour touristique.

Avant de commencer nos travaux, je souhaite, qu'ensemble nous rendions hommage à celles et ceux qui nous ont quittés, parents, amis ou connaissances, bénévoles ou dirigeants, licenciés ou non, enlevés trop tôt à l'affection des leurs et à l'amitié de nous tous.

Que par cette minute de silence, celles et ceux qui ont partagé ces moments douloureux à leurs côtés, soient assurés de notre soutien. Je vous invite à respecter une minute de silence.

† † † † † † † †

Nombre de voix du collège électoral est de **294**. Pour être validé, notre AG doit recueillir 147 voix. Le quorum étant atteint, je déclare ouvert le 5<sup>ème</sup> Congrès Régional Occitanie

**Je me dois d'excuser** : M Michel LEBOT, président F.F.P.J.P ; Mr Bruno PICAZO et Mme Marie-Françoise GARCIA (CD09) représenté par M. Henri TRUANT ; Aurélia MALFRAY (CD66) représenté par M. Jean-Jacques VIDAL

### **3) L'ordre du jour appelle maintenant le tour d'horizon de la Présidente**

La saison 2022, marque la moitié du mandat en cours, avec à l'horizon de profonds changements qui impacteront obligatoirement et pour longtemps, nos modalités de travail à venir.

Avant de parler « *Avenir* », je souhaite rappeler quelques moments forts de la création du CRO. Conformément à la loi « NOTRe » portant la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, le 29/09/2018 marque la fusion de nos deux ex-Ligues.

- Le 27 janvier 2019 se tient à Toulouse AG élective. Le Comité Directeur en place est validé jusqu'à la fin du mandat en cours.

Un brin de sérénité aurait pu être retrouvé. C'était sans compter le scandale mis à jour en mars 2019 dans la gestion de nos finances par le TG en place.

La procédure, longue et éprouvante mis fin à l'hémorragie financière dont était victime notre Comité Régional et a permis de récupérer les fonds détournés.

- En mars 2020, une pandémie sans précédent frappe le monde entier pour plusieurs mois. Une année noire marquée d'une croix blanche met notre sport en sommeil pour une durée indéterminée.

- Le 13 mars 2021 notre AG se tient pour la 1<sup>ère</sup> fois, en visioconférence et valide le Comité Directeur pour mener à bien le mandat 2020/2024. 2021 marquera aussi une reprise progressive de nos activités sportives.

- Février 2022 valide l'embauche de notre salariée CTFR, Margot BLANCHARD embauche qui concrétise le projet professionnel validé par le Comité Directeur réunit à Rivesaltes en septembre 2021.

Avec le recul, je me dis que si tout n'a pas été rose, nous avons appris à nous connaître de conjuguer nos spécificités ce qui nous a permis d'harmoniser nos modes de fonctionnement, de développer nos axes de travail ouvrant ainsi la voie du développement à notre Comité Régional Occitanie.

Autant d'actions qu'une personne seule ne peut mener à bien. C'est pourquoi, j'adresse mes très sincères remerciements :

✓ Aux membres du Bureau Directeur du CRO, Jean-Marie FABIE, vice-président, Audrey HEINIGER, Trésorière Générale, Marc NOGARET Secrétaire Général et Christian GRAMOND, secrétaire- adjoint.

✓ **MERCI** à vous tous, membres du Comité Directeur Régional qui mettaient votre disponibilité et vos expériences personnelles au service de l'intérêt collectif, celui de notre Région.

✓ **MERCI** à vos secrétaires administratives pour le rôle indispensable et de + en + important qu'elles occupent au sein de vos comités.

✓ **MERCI** à Emmanuelle, secrétaire admin. du CD82 et du CRO pour sa compétence, connaissance et son relationnel.

✓ **MERCI** à toutes celles et ceux qui œuvrent dans les différentes commissions du CRO et en particulier à leurs présidents :

- Francis RICARD, chef de file de la C° compétition qui fait un travail remarquable pour présenter un projet sportif en conjuguant du mieux possible, géographie, sport, consignes fédérales et contraintes budgétaires. Merci à lui pour l'aide apportée à notre Trésorière dans le tableau de calcul des indemnités CRC.

- Margot BLANCHARD, notre CTRF et à Daniel MERCADIER, Responsable ETR, aux membres de l'ETR pour leur implication en direction des jeunes.

- Jean-Jacques VIDAL et la C° d'arbitrage dont le domaine d'intervention est de plus en plus large et exigeant.

- Christian DAIROU et aux membres de la C° de discipline dont l'activité 2022 a été plutôt calme (nous ne nous en plaindrons pas !).

### **Mes félicitations,**

➤ Aux comités qui ont eu la charge d'organiser les Chpts Régionaux en 2022 :

- Au CD11 et au club de Carcassonne pour l'organisation du doublette Jeu Provençal.

- Au CD34 et au Club de Balaruc les Bains, pour l'organisation du tripléte Jeu Provençal.

Sur ces deux Championnats, si l'organisation était de qualité, il est dommage que cette discipline n'attire pas davantage de spectateurs. Peut-être faudra-t-il améliorer notre communication locale, départementale et régionale ?

- Au CD66 et au club de Rivesaltes pour l'organisation des chpts doublette mixte et senior masculin, individuel et tripléte féminin, tripléte masculin et vétéran.

- Au CD46 et au Club de Lizech, pour l'organisation des triplétes jeunes et promotion, doublette féminin et tête à tête masculin.

- Au CD09 et au club de Varilhes pour l'organisation du doublette jeunes.

- Au CD81 et au club de Labruguière pour l'organisation de la finale Entente Fémina 2022.

➤ Aux organisateurs des phases qualificatives des différents CRC et de leurs finales : CRC jeunes à Aignan (32), open et féminin à Labruguière (81), provençal à Marvejols (48) et vétéran à Montauban (82).

➤ Au CD31 et au Club de Fenouillet pour la réception de la finale de CNC JP du 14 au 16 octobre 2022, organisation réussie et reconduite pour 2023.

➤ Aux comités organisateurs de CDF en Occitanie :

Le Tripléte Jeu Provençal à Carcassonne, les triplétes vétérans et promotion à Ax les Thermes, doublette Féminin et Individuel masculin à Lavelanet et le Doublette Jeu Provençal à Perpignan.

Pour toutes ces compétitions, les CD et les Clubs organisateurs ont offert une organisation de qualité, des terrains parfaitement aménagés dans un environnement verdoyant et un accueil à la hauteur de la manifestation. Autant de points positifs qui viennent largement gommer les petites imperfections que quelques grincheux auraient pu relever.

## ❖ 2022 a vu l'organisation de :

- 4 Supranationaux, 6 Internationaux et 20 Nationaux.

Concernant les nationaux, demain, vous aurez à vous positionner en qualité de délégués sur ces compétitions. Au regard de la formation faite par Francis lors de notre Congrès de janvier dernier, je compte sur vous pour vous positionner spontanément, tout comme je compte sur les autres personnes qui ont suivi cette formation que vous ne manquerez pas de consulter.

- 52 concours régionaux dont 7 à tours qualificatifs (seule la finale est Régionale)

Un effort tout particulier doit être fait par les Comités qui accueillent un concours Régional sur la vérification de la conformité des affiches et la désignation du délégué qui doit obligatoirement faire respecter tous les points du règlement consultable sur le site FD et CRO. Un rappel de ces consignes a été fait en 2022 qui ne supportera aucune dérogation en 2023.

Prochainement, le secrétariat vous adressera le calendrier des concours régionaux organisés dans vos CDs respectifs : il vous appartiendra de le compléter avec le nom et les coordonnées du Délégué que vous avez désigné et retourner ce document dans les meilleurs délais.

Ces concours ont vocation à donner la meilleure image de votre CD et de notre Région et qui sait, de préparer vos Clubs à organiser un concours de plus grande envergure.

### ☞☞ En matière administrative

Le Comité Directeur a tenu son AG en janvier 2022 à Castres en présentiel, puis s'est réuni deux fois, le 27/05 à Rivesaltes et le 25/09 à Saint-Etienne de Tulmont.

Le Bureau Directeur s'est réuni le 4 mars à Montauban et le 25 avril en visioconférence puis les 30 septembre, 18 octobre, 27 octobre et 3 novembre pour statuer sur des décisions sportives.

Nos commissions, Compétition, ETR, discipline, arbitrage ont également connu un rythme soutenu de réunions, au gré des décisions fédérales et des besoins.

La C° féminine, quant à elle, ne s'est pas réunie en 2022 pour des raisons structurelles. De fait, le Comité Directeur a proposé de mettre à profit l'année 2023 pour restructurer cette commission et travailler sur des projets applicables dès 2024.

Dans le domaine administratif, je sais que chacun fait ce qu'il peut, comme il peut, mais de gros, de très gros efforts restent à faire :

1) Dans les réponses à nos demandes et le respect des **dates butoirs**.

Quel que soit le domaine concerné, sportif, administratif, financier, discipline, arbitrage, nous souffrons tous de retards dans la transmission de documents, retards qui génèrent une perte de temps, un surplus de travail et l'irritabilité des personnes qui assurent leurs traitements.

Si l'impartialité dont a fait preuve la FD dans la sanction appliquée à ces retards peut choquer, il est une certitude : à trop tirer sur la corde, elle finit par casser. Merci donc de faire le nécessaire pour respecter le travail de nous tous, bénévoles inconditionnels.

2) Dans l'utilisation des moyens informatiques modernes pour privilégier les virements bancaires aux règlements par chèques, l'envoi des documents par mails plutôt que par courrier.

### ☞☞ Sur le plan sportif

- Licences : le Comité Régional Occitanie occupe la 1<sup>ère</sup> place avec 52 508 licences. Soyez chacun remerciés des actions que vous avez mises en place pour enregistrer 7 082 licences de plus qu'en 2021.

- 2020, année Covid ; 2021, reprise homéopathique de nos Championnats et 2022 nous offre une saison sportive « presque » normale entrecoupée d'un été caniculaire.

- La saison 2022, nous a apporté son lot de bons et très bons résultats que D. Mercadier pour les jeunes et M. Nogaret nous développeront tout à l'heure.

Mais il est un fait exceptionnel voire rarissime que je tiens à souligner, le titre de champion de France Triplette JP acquis de haute lutte et pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive par Mrs Thierry PEDRAGOSA, Cédric CAZORLA et Patrick PEDRAGOSA (66). Un véritable exploit qui mérite

notre admiration ! Invités mais retenus par la compétition, ils ont dû décliner notre invitation, comme les champions doublette JP David SORENTINO et Tony LUCCHESI du CD31.

## ☞ Perspectives fédérales

### ✓ Championnats de France

- Création du Triplette Mixte et du tir de précision séniors et juniors
- Tous les CDF (sauf les jeunes) regrouperont 128 équipes
- Les qualificatifs aux CDF Jeunes se font obligatoirement par les Régions
- Les Championnats de France jeunes passent à 64 équipes

### ✓ Championnats des Clubs

- Féminin : après quelques mouvances, le projet arrêté dans le relevé de décisions de la FD, est reporté à 2024 par un vote du Congrès National de décembre 2022.

- Jeunes :

- Les ententes : de 2 à 5 EDP
- Désormais, 3 catégories, B/M, Cadets et Juniors

- Jeu Provençal

- Maintien de la dérogation du temps de jeu expérimenté dans notre Région en CRC
- Création d'une Coupe de France JP avec une féminine (607 inscriptions dont 172 pour notre seule Région). Gageons que tous nos Clubs inscrits honoreront leur inscription, les tours de zones devaient être joués avant le 24 mars 2023 mais une note fédérale reporte cette date au 12 mai.

Autant de nouveaux Chpts qui imposent des qualifications en amont, au niveau de nos calendriers de plus en plus étriqués.

### ✓ Et aussi ...

- Modification de l'âge de la catégorie « vétérans » qui reste fixée à 60 ans
- Tous les concours officiels avec condition d'âge, sont interdits dès 2023
- Nouvelle modalité de la classification des joueurs
- Nouvelle modalité d'inscription en ligne pour les Nationaux
- Amende de 150 € en cas de retards dans la production de documents
- Arbitrage : les comités départementaux avaient voté au Congrès National de Troyes en 2019 la règle qu'à partir de 2024, UN arbitre obligatoire par club. Décision non validée dans le dernier Comité Directeur novembre 2022 que je vous invite à lire ou relire.

### ✓ Deux autres dossiers brûlants sur lesquels doit se pencher notre FD :

1) La promulgation de la loi du 2 mars 2022 sur la nouvelle gouvernance des fédérations, imposera dès 2024 la parité intégrale pour les FD et (seulement) en 2028 pour les Régions.

2) La réforme des statuts région : une commission mixte paritaire réunissant CR /FFPJP et CD devait être mise en place par la FD avant fin 2022.

La FD réuni en Comité Directeur ce week-end, ne manquera pas de nous communiquer les réponses à nos questions.

En conclusion, je me permets d'insister sur le fait que nos échanges, verbaux ou écrits, doivent rester courtois, respectueux des personnes et des choix de chacun pour mener à bien le développement de notre structure régionale dans un climat de travail sain et participatif.

Je vous souhaite à toutes et tous, une bonne année 2023, une bonne année sportive certes mais aussi et surtout faite de Santé et d'Amitié.

#### **4) Validation par cooptation des remplaçants pour les CD11, 48 et 82**

Suite aux démissions de Mme Odile VERON (CD11), de M. Christian LARBAUD (CD48) pour raisons familiales et de Mme Raymonde LE BRIS (CD82) pour raisons de santé, la Présidente fait lecture des courriers de candidature de Mrs William NAVARO (CD11), Bernard SALESSES (CD48) et Henri FACIN (CD82).

Ces candidatures soumises au Comité Directeur, sont validées à l'unanimité des membres du CRO présents. L'organigramme du CRO sera mis à jour en conséquence.

#### **5) Approbation du PV de l'AG 2021 des 22 & 23 janvier 2022 à Castres**

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2021 ne soulève aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

#### **6) Rapport d'activités de la saison 2022, par Marc NOGARET**

Au nom du Comité Régional et en mon nom, je vous souhaite une excellente saison 2023. Que la santé, la prospérité, la réussite et le plus important la convivialité vous accompagnent.

Nous savons tous que par nos postes de responsabilité, notre vie ne sera pas un long fleuve tranquille, sinon il faut faire autre chose. Nous nous devons, au niveau du CRO, de faire preuve de solidarité : les désaccords doivent évoluer vers des compromis. Il faut accepter les décisions validées le Bureau Directeur et le Comité Directeur. Cela s'appelle un fonctionnement démocratique.

Je tiens à remercier et à féliciter pour son travail administratif notre Présidente Marie-Madeleine. Je tiens également à remercier nos responsables de commissions et notre Trésorière Audrey pour le suivi financier qu'elle assume. Ses fonctions sont chronophages et n'oublions pas, assumées par des bénévoles dont certains travaillent encore.

Après les années COVID qui ont été catastrophiques au niveau des licences, le CRO est reparti de l'avant (**Voir Annexe I**).

En effet, en 2021, nous en avons 45 426 en 2022 : 52 508 soit une augmentation de + 7 082. Nous devons continuer à solliciter nos clubs à la prise des licences pour retrouver les 60 000 que nous avions avant 2020. Les évolutions positives concernent essentiellement les vétérans (+ 3 460) et les seniors (+ 3 487). Chez les jeunes l'augmentation est + 235 pour un total de 2 176.

- Le nombre de clubs est en légère augmentation (+ 8) pour un total de 1 235.
- Les mutations externes sont au nombre de 733 (+ 307) et les mutations internes 4 278 (+ 2 482). Nos licenciés aiment toujours autant voyager !

Notre région a été honorée par :

- Un titre de champion d'Europe en Triplette Espoirs Féminins par Camille AGRINIER du CD 12,
- Deux titres de champions de France par Messieurs PEDRAGOSA Thierry/PEDRAGOSA Patrick/CAZORLA Cédric du CD 66 en Triplette Jeu Provençal et par Messieurs SORENTINO David/LUCCHESI Tony du CD 31 en Doublette Jeu Provençal

Les accessits vous ont été communiqués lors de la réunion du 25 septembre à Saint-Étienne de Tulmont (82).

Au niveau des championnats des clubs, deux titres nationaux ont été obtenus par les clubs de CAZERES (CD 31) en CNC 2 Féminin et de LAUDUN (CD 30) en CNC Vétérans.

A noter que la finale CNC Vétérans opposait deux équipes de l'Occitanie : LAUDUN (CD 30) et GOURDON (CD 46).

Il convient également d'apprécier les belles performances d'AX LES THERMES (09) ½ finalistes en CNC 1 Open, de PALAVAS (34) finaliste en CNC F1. Au niveau des jeunes, l'entente PRADES/PORT VENDRES (66) a perdu en ½ finale du CNC Benjamins/Minimes.

Il faut souligner au Trophée des Pépites, la victoire de l'équipe d'OCCITANIE 1 et la place de finaliste de l'OCCITANIE 2. Un beau résultat d'ensemble.

Il convient de féliciter l'équipe de TOULOUSE (CD 31) qui s'est inclinée en finale du Trophée des Villes au tir de départage d'un petit point contre l'équipe de BRON. Lors de cette compétition au tir de précision Quentin ZISKOWSKI (CD 34) s'est incliné en finale d'un petit point lui aussi contre Thibaut VAILLANT (72).

Les championnats CRC des clubs qui se sont déroulés fin novembre ont vu en :

- CRC 1, Lalanne Arqué (CD 32) vainqueur face à Palavas (CD 34)
- CRC 2, Cazères (CD 31) vainqueur face à MAGNANAC (CD 31)
- CRC Féminin, Ramonville (CD 31) vainqueur face à RIEUPEYROUX (CD 12)
- CRC Vétéran, GOURDON (CD46) vainqueur face à LAUDUN (CD30)
- CRC Benjamin/Minime, PRADES/PORT VENDRES (CD 66) bat LOURDES (CD 65)
- CRC Cadet/Junior, POINTIS DE RIVIERE (CD 31) bat CASTELSARRASIN (CD 82)
- CRC Jeu Provençal, LATTES (CD 34) bat UCHAUD (CD 30)

Les 52 concours régionaux ont connu un bon succès de fréquentation, mais il faudra que nous ayons les comptes-rendus de ces compétitions, ce qui n'est pas toujours le cas par les délégués, qui sont nommés je vous rappelle par les Comités départementaux.

De plus, les répartitions financières n'adoptent pas la même logique ; la totalité des indemnités sont réparties sur deux concours, parfois alors qu'il faut les attribuer au seul concours principal. Les joueurs payent pour deux parties et non pour une. La Fédération interpellée ne nous a pas donné de réponse très claire.

Concernant le classement des championnats de France, le CRO se place en 3<sup>ème</sup> position derrière l'AURA et la Nouvelle Aquitaine. Au niveau des départements :

4 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>		11 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup>	20 <sup>ème</sup>	25 <sup>ème</sup>	27 <sup>ème</sup>	32 <sup>ème</sup>	40 <sup>ème</sup>		48 <sup>ème</sup>	56 <sup>ème</sup>
CD31	CD09	CD46	CD34	CD82	CD30	CD11	CD12	CD32	CD48	CD66	CD81	CD65

Ce qui est un bon résultat d'ensemble et marque une belle présence.

Au niveau administratif et sportif, le CRO en février 2022, a embauché Mme Margot BLANCHARD en tant que CTFR. Nous lui souhaitons de réussir dans cette mission au service du développement de notre sport.

En ce qui concerne nos statuts pour les élections 2024, j'attends avec impatience les propositions de notre Fédération pour ses structures déconcentrées que sont les Comités Régionaux.

*Mis au vote, le rapport d'activités est validé à l'unanimité*

## **7) Compte de résultat (Annexe II) et bilan financier 2022 (Annexe III), par Audrey HEINIGER**

Avant de parler chiffres, je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide tout au long de l'année dont Francis RICARD pour son travail préparatoire au niveau du suivi et des calculs des CRC, Marie-Madeleine et Marc ainsi qu'Emmanuelle, dans leur travail au quotidien.

**BILAN ACTIF => 259 814,64€.**

### **Actif immobilisé**

- Véhicule C3 acheté le 21/03/2022 pour 18 166,24€. Reste 15 441.30€ à amortir sur 4 ans.
- 3 ordinateurs achetés le 04/02/2022 pour 3 666€. Reste 2 545.83€ à amortir sur 2 ans.
- Immobilisations financières pour 1 262,20€ qui se décomposent en :
  - Actions SAOS 762.20 €
  - Dépôt de garantie chez LECLERC (carte carburant et badge de télépéage) 500€

### **Actif circulant**

La trésorerie du CRO au 31/12/2022 s'élève à **229 105€** donc voici le détail :

- Parts sociales 30 524,00 €
- Compte à terme 20 000,00 €
- Livret Bleu 10 924,45 €

- Livret Bleu Bis 160 382,22 €
- Compte Courant 7 274,33 €

Les charges constatées d'avance de **7 618,20€** sont les réservations hôtelières des Chpts de France 2023

**BILAN PASSIF => de 255 567,08€**

**Capitaux propres : 297 478,58€**

Le résultat déficitaire de cet exercice de 45 148,54€ viendra diminuer les réserves sur l'exercice prochain soit **252 330,04€**.

**Autres dettes :**

Les charges sociales à payer + les dettes des fournisseurs (dernières factures concernant 2022 à payer) s'élèvent à **2 089,00€**

**COMPTE DE RESULTAT**

**Recettes**

Les redevances des licences représentent la majeure partie (178 895€) des recettes ainsi que les subventions pour 26 225€

**Dépenses**

Les postes importants sont du domaine sportif pour un total de 137 000€ :

- Championnats de France 18 000€
- Championnats de Région 6 500€
- CRC 114 000€

Les salaires et charges sociales représentent 36 000 € l'embauche n'ayant été faite qu'au 01/02/2022. Notre CTRF bénéficie d'avantages en nature : une participation sur son abonnement téléphonique à hauteur de 20€/ mois et l'utilisation à titre personnel de la voiture à hauteur de 100€/mois avec une participation financière de sa part pour 50€/mois donc 120€ x 11 = 1 300€.

### **8) Rapport des vérificateurs aux comptes (Annexe IV) par Annie PESQUIDOUX**

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous présentons notre rapport sur le contrôle des comptes du Comité Régional Occitanie effectué le 07/01/2023 au siège du CRO Boulevard Chantilly 82000 Montauban par M. Paul FILBET et moi-même, Annie PESQUIDOUX.

Il porte sur l'exactitude des opérations figurant sur les registres comptables qui nous ont été présentés et la concordance avec le bilan arrêté à la date du 31/12/2022 et le compte de résultat de l'exercice couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/ 2022 tels qu'ils vous ont été remis.

Nous avons procédé à l'examen des documents bancaires et par sondage, des justificatifs des dépenses. Toutes les pièces comptables nous ont été présentées et nous n'avons relevé aucune anomalie. Nous certifions la régularité des comptes clos le 31/12/ 2022.

Nous vous invitons à les approuver et à voter le quitus pour le travail effectué.

***Après quelques demandes de précisions, mis au vote, le bilan 2022 est validé à l'unanimité.***

#### **8.1) Nouveaux Vérificateurs aux Comptes**

Comme le prévoit nos textes, après deux années à nos côtés en qualité de vérificateurs aux comptes, Annie et Paul que nous remercions pour leur intégrité, doivent être remplacés.

Nouveaux vérificateurs aux comptes pour les deux années à venir :



<= Jean-Louis COSTES du CD12

Yves VITOU du CD34 =>



## 8.2) Poste de Trésorière-adjointe CRO

Depuis 2019 et malgré les fréquents appels à candidature parmi les membres élu-e-s du CRO, le poste de Trésorier-adjoint reste vacant.



Aujourd'hui, la Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée, la candidature de Mme Annie Pesquidoux (ex-présidente du CD32) pour aider notre Trésorière dans sa mission au service du CRO.

Après une rapide présentation de la part d'Annie PESQUIDOUX, sa candidature au poste de Trésorière-adjointe est validée à l'unanimité et sa prise de fonction ... immédiate !

D'ici quelques jours, en fonction des disponibilités de notre Trésorière Générale, une réunion de travail aura lieu dans le Gers en présence d'Audrey, Annie et la Présidente pour fixer les modalités de travail de chacune.

## 9) CR des Commissions, discipline, arbitrage, féminin, ETR

### a) Discipline, par son Président Christian DAIROU

La commission de discipline a traité un seul dossier en 2022 concernant un incident entre joueurs survenu au CRC Jeu Provençal du 11 09 2022 à Moissac. 2 appels émanant des CD66 et CD31 ont été déclarés irrecevables.

La formation qui devait avoir lieu en 2021 pour les responsables des commissions de discipline départementales n'a toujours pas eu lieu. Une date devrait être proposée début 2023.

Plusieurs responsables départementaux m'ont contacté afin de les aider à bien gérer leurs dossiers administrativement et éviter ainsi des contestations dues à des vices de forme.

Une note de la FFPJP a été diffusée précisant que les responsables départementaux devaient s'adresser par mail à la Fédération pour une assistance juridique pour leurs dossiers disciplinaires.

Nous avons également rédigé une note à l'attention des responsables des commissions de discipline départementales, de **la nécessité d'adresser une copie du dossier disciplinaire et de la décision**, dans les délais prévus, afin que la Présidente Régionale, puisse en avoir connaissance et exercer éventuellement son droit d'appel, prévu par les textes disciplinaires de la FFPJP.

Une nouvelle version du Code de discipline et du Règlement disciplinaire est consultable sur le site du Portail de la FFPJP, rubrique disciplinaire depuis Mars 2022, il est donc indispensable d'y faire référence pour gérer les nouveaux dossiers.

Aucune note explicative n'a été jointe pour préciser les articles modifiés.

Je reste bien entendu à la disposition des comités départementaux pour les aider, autant que faire se peut, dans leurs démarches disciplinaires.

Je vous souhaite à tous une belle année 2023 pour vous-même et vos comités départementaux.

Intervention de la Présidente : elle avait sollicité la FD en mars/avril 2022 pour une formation. La réponse fût, janvier 2023. Au Congrès National d'Evian, j'ai renouvelé ma demande et reçu pour réponse qu'il fallait attendre les disponibilités de M. POGGI.

### b) C° Féminine de Lydie LOZANO (intervention lue par la Présidente du CRO)

Bonjour à toutes et tous et meilleurs vœux ainsi que la santé à vous et vos proches. Malgré une reprise après-covid et la canicule, nous avons pu faire ce premier Entente Fémina

Certes, il y a des points à revoir mais nous le savions. Il fallait une première pour pouvoir améliorer ; pas d'entente pour 2023 par manque de concertations, de réunions et cohésion. Pour le Fémina 2022 seulement 7 départements sur 13 ont répondu. Il en ressort :

- Pourquoi avoir changé les formules ? Les parties au temps ne sont pas appréciées - Plusieurs dates de qualifs manquent - revoir les dates afin de ne pas chevaucher sur les Championnats - faire un concours B en finale - A la Finale dans le CD81, il manquait le petit déjeuner d'accueil du matin, certaines filles sont arrivées tôt et de loin.

Malgré ces points à revoir, les filles étaient enchantées, bonne ambiance et convivialité. Une réunion par Skype est prévue courant février pour revoir le règlement, les formules de qualifications ; quels Départements participeront ? Afin de voir la répartition du nombre de qualifiées pour cela il faut être présente et répondre aux mails.

Nous avons du travail et espérons présenter un règlement Fémina pour 2024

### c) Arbitrage

- La commission d'arbitrage s'est réunie le 19 mars 2022 à Lézignan Corbières au siège du CD 11. Etaient présents : VIDAL Jean-Jacques, Responsable. Membres : MASSAT Daniel (09) ; RIVES Daniel (11) ; MOLINIER Francis (12) ; PERRONE Bernard (31) ; VACCARO Arnaud (32) ATTARD Jean-Paul (34) ; ROUMIGA Ghislain (46) ; MALAVAL Guy (48) ; MARTINEZ Serge (65) ; GARRIGUE Philippe (81) ; LEVACHER Roger (82). Excusé : GABRIEL Maxime (30)

- Etats des lieux de l'arbitrage en Occitanie

Diminution des effectifs, certains départements en difficulté. Le corps arbitral est vieillissant, la majorité ayant plus de 60 ans. Nous enregistrons moins de candidatures aux examens départementaux et régionaux, la politique fédérale étant souvent remise en cause (tronc commun).

- Concours Régionaux

Manque de connaissance. Les délégués et arbitres n'ont pas ou très peu de retours sur le déroulement de ces compétitions (voir avec les Délégués ...)

- Création sous-commission régionale discipline arbitrale

Elle n'a pas vocation à se substituer à la Commission Discipline du CRO mais de régler certaines difficultés rencontrées par les arbitres sur le terrain.

Responsable : ROUMIGA Ghislain (46) ; Membres : RIVES Daniel (11) ; GARRIGUE Philippe (81), Membre externe, MARTINEZ Serge (65)

- Formations Formateurs à Montauban 82

Cinq arbitres régionaux présents ont obtenu leur habilitation de formateur : ROUMIGA 46 ; MOLINIER 12 ; PESQUIDOUX 32 ; VACCARO 32 et VIDAL 66

- Examen arbitre régional session 2022 à Perpignan : cinq candidats, trois admis, GODART Sandra (34) ; CHORTO Patrick (34) et MOAENA Constantin (11)

- Examen arbitre régional session 2023 à Toulouse : sept candidats inscrits, deux absents pour raisons médicales. Les cinq candidats ont réussi leur examen théorique et sont en attente de leur validation pratique.

- Proposition d'une aide du CRO aux 5 nouveaux arbitres Régionaux sur leur validation pratique : Mme ANO Marie-Josée (34) ; Mme CASSAGNET Virginie (65) et BURGAUD Bruno (65) ; Mrs HARAS Fabrice et GRATADOU Jonathan (46). Prendre en charge hébergement et restauration.

- Point sur les candidatures à l'examen d'arbitre départemental. Conformément à une note Fédérale, les dossiers complets à l'examen départemental devaient être adressés au CDs concernés qui devaient envoyer au Comité régional, photocopie de la candidature + chèque de 60€ établi à l'ordre du CRO. Tout ne s'est pas vraiment passé ainsi. Courant de la semaine, tout devrait rentrer dans l'ordre.

Répartition candidatures examen départemental par Comités												
09	11	12	30	31	32	34	46	48	65	66	81	82
0	0	2	3	0	5	2	3	1	4	0	0	0

La prochaine réunion de la Commission d'arbitrage est fixée au 12 février 2023 à Lézignan Corbières au siège du CD 11. Convocation suit.

- Présentation du projet de Margot, CTFR, sur « le jeune arbitre » (*Annexe V*)

Un travail en commun entre la commission d'arbitrage et Margot est en cours, pour élaborer le contenu de cette formation ainsi que les modalités de sélection et d'évaluation.

***d) ETR, présenté par Daniel MERCADIER (Annexe VI)***

Tout d'abord, Daniel félicite Patrick Bories (12) et Patrice Reynaud (30) pour l'obtention de leur DESJPES pétanque.

**Bilan des Championnats 2022**

- Championnat de France à Bourg-Saint Andéol : la structure n'était pas adaptée à l'organisation d'une telle manifestation. La restauration n'était pas de qualité. Manque de stationnement.
- CNC : belle prestation de l'Entente Prades/Port-Vendres 66 en benjamins/minimes ainsi que pour le Club de Pointis de Rivière (31) en cadets/juniors.
- Trophée des Pépites : très beau résultat avec nos deux équipes en finale
- Tous les Championnats Régionaux Jeunes se sont dans l'ensemble bien passés

**Formations 2022/2023**

- 29 formations initiales et 6 recyclages en BF1
- 105 candidats au tronc commun : 10 à Cahors (46), 12 à La Primaube (12), 20 à Lempaut (81), 18 à Nîmes (30), 10 à Roquefort sur Garonne (31), 15 à Saint-Pargoire (34), 11 à Tarbes (65) et 9 à Toulouse (31).

**Championnat de France jeunes 2023**

- En 2023, les jeunes seront qualifiés aux Championnats de France minimes, cadets et juniors par le biais des Régions. Le Championnat de France devrait être à 64 équipes par catégorie. Pour notre région, il y aurait 10 équipes par catégorie, à qualifier pour le France.
- Chaque département qualifie son champion et son vice-champion départemental pour le championnat régional. Le 6 places restantes iront aux 6 comités qui auront le plus grand nombre d'équipes dans le championnat départemental.

🚩 Daniel et la Commission ETR proposent que le CRO prenne en charge toutes les tenues (régionales) et les départements qui ont des équipes qualifiées prennent en charge les frais des déplacements, restauration et hébergements.

🚩 Francis RICARD : En 2022, les Championnats de France jeunes ont coûté au CRO 7 573€ pour 3 équipes dans chaque catégorie  
En 2023, la tenue complète (pantalons, polo et sweat) passe de 50 à 53€ soit 53x120 personnes (joueurs + coaches) = 6 360€.

Proposition : pourquoi, en plus de l'habillement, le CRO ne prendrait-il pas en charge deux équipes dans chaque catégorie (soit 1000€ environ /équipes) ? Avantage : la charge pour le département serait moindre si plusieurs équipes.

Explications :

- 10 équipes fois 3 par catégories = 30 équipes qualifiées
- Si on part du postulat qu'une équipe (3 joueurs & coachs) revient à 1000€, la dépense globale pour 30 équipes est de 30 000€.
- Le CRO prend en charge 2 équipes dans chaque catégorie (soit 6 000€)
- Les 24 000€ restant (3 fois 8 équipes) se répartissent entre les autres départements, au prorata de son ou de ses équipes qualifiée-s.

✚ Henri FACCIN : pourquoi ne pas augmenter la participation sur les licences d'1.50€ ou 2€ pour couvrir le déficit ainsi que l'intégralité de la dépense des jeunes aux Championnats de France. Cette proposition n'est pas applicable pour 2023 mais peut servir d'axe de travail pour 2024.

Chacun s'exprime sur la proposition de l'ETR et celle de Francis RICARD. Après un tour de table, la proposition de Francis RICARD obtient 12 voix pour et celle de l'ETR, 1 voix.

Décision : le CRO prendra en charge l'habillement des 30 équipes et aussi, les frais d'hébergement, de restauration et le déplacement des 2 équipes finalistes dans chaque catégorie.

### Qualificatifs Départementaux 2023

Chez les jeunes, nous avons de fortes disparités dans la participation aux qualificatifs.

✚ Proposition de l'ETR : qualification de 2 équipes par département + 6 au prorata

✚ Proposition de Francis RICARD : chaque CD ait d'office une équipe (13 équipes) reste 19 équipes à répartir au prorata de la participation sur le championnat départemental.

Les deux propositions sont mises au vote de l'Assemblée : celle de Francis RICARD obtient 2 voix pour et la proposition de l'ETR, 11 voix pour.

Pour 2023, chaque département qualifie son champion et son vice-champion pour le championnat régional. Les 6 places restantes iront aux 6 comités qui auront le plus grand nombre d'équipes dans le championnat départemental.

### Championnat Régional Triplette 2023

- La compétition se déroulera à 32 équipes par catégorie sur le principe du Swiss System à 4 tours, suivi d'un tableau final en 1/8ème.
- Les départements devront envoyer la composition des équipes qualifiées et remplaçantes avant le mercredi 17 mai 2023 au secrétariat du CRO, à Daniel et Margot.

### Championnat Régional Doublette 2023

- On reste sur un championnat à 24 équipes en trois tours de Swiss System et un tableau final. La seule modification tiendra sur la mise en place de 2 mènes (et non plus une) à l'issue des parties au temps si les 13 points ne sont pas atteints.

### Championnat de France tir de précision 2023

- Aux dernières infos, le championnat de tir de précision réunirait les juniors féminines et les juniors masculins (attentes directives FD de ce week-end).

### Championnat des Clubs Jeunes

- Il passe de deux catégories, B/M ; C/J à trois, benjamins/ minimes, cadets et juniors. Les phases de groupe auront lieu les 23 & 24 septembre 2023 et la finale, le 7 octobre 2023. Les lieux des phases de groupe et de la finale régionale restent à déterminer.

### Projet des centres d'entraînement (voir annexe CTFR)

• Daniel ne trouve pas ce projet (fédéral) comme la panacée. Pour le moment, les CDs peuvent mettre en place des centres d'entraînement au sein de leurs structures. Pour le CRO, Daniel propose le statu quo, avec deux sélections secteurs et une sélection finale : en 2022 avec ce système, l'ETR a accueilli 105 jeunes ...

**19h30 - Fin des travaux**

# Reprise de l'Assemblée Générale

**Dimanche 29 janvier 8h**

En introduction à nos travaux, Francis RICARD, Président de la Commission Compétitions du CRO souhaite apporter des précisions sur quelques points sportifs.

## **1. Montées/ descentes CNC et impacts sur CRC**

CRC Open

- Nous avons obtenu une 3<sup>ème</sup> place de montant en CNC3 Open. Le 3<sup>ème</sup> au CRC open 2022 est le Club de Tarascon (09) qui monte en CNC3 pour 2023. Ce qui libère une place en CRC1 dont le repêché est Varilhes (09) qui du fait libère une place et permet le repêchage en CRC2 est le club de Saint-Chély (48).

- L'élan d'Agde descendu de CNC3 ne s'inscrit pas en CRC et crée donc un repêchage de même type qui touche Salindre (30) repêché en CRC1 et en cascade, Saint-Juery (81) monte en CRC2.

CRC Vétérans

Le Club Pétanque Cadurcienne (46) ne se réinscrit pas. Le Club de Rabastens (65) est repêché.

CRC Féminin

Rivesaltes (66), Club Champion en CDC refuse la montée en CRC tout comme le second, ce qui libère une place au profit du Club Cahors SP (46).

CRC JP

Quand le calendrier a été établi en septembre 2022, une journée de CRC a été mise en face des Championnats de France Triplette masculin et féminin (les deux Clubs, Moulin à Vent et Saint-Martin concernés en CRCJP (66) apportent leur aide à l'organisation de ces Championnats).

Proposition : après consultation, les journées de CRC prévues les 17 & 18 juin peuvent être déplacées au 24 & 25 juin. Cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'Assemblée.

La FD a reconduit la dérogation qu'elle avait accordée au CRO sur le temps des parties (1h30 pour la doublette + 2 mènes ; 1h45 pour la triplette + 2 mènes). Par extension, les CDs du CRO peuvent choisir d'appliquer ou non cette dérogation sur leur territoire.

L'examen des réponses reçues suite à l'enquête menée fin 2022 auprès des Clubs participant au CRC JP confirme le bien-fondé de cette mesure.

## **2. Budget 2023**

CRC JP : en 2023, il comprend 32 équipes. Ce Championnat ne devrait coûter guère plus qu'en 2022 puisque le fait d'avoir 4 groupes au lieu de 3, les déplacements seront plus courts.

CRC Féminin : en 2023, le règlement revenant à 6 joueuses + 1 capitaine (et non plus à 5 comme en 2022), il est normal de revenir à une prise en charge de 70€ pour les repas et de 120€ pour l'hébergement.

Pour les cinq championnats (hors jeunes), le budget 2023 peut être évalué à 115 000€.

## **3. Réunion de la Commission Compétitions**

### ***a) Réunion à venir***

Prévue le samedi 18 février à 9h à Lézignan Corbières au siège du CD11.

### ***b) Règles essentielles dans la composition des groupes***

- Privilégier la proximité géographique par rapport aux zones définies dans notre RI des Championnats CRO mais des ajustements devront être faits.

- Pour les Clubs qui auront deux équipes : en 2022, un Club qui avait deux équipes dans un même championnat n'était pas dans la même poule. Il s'avère que cette situation n'est pas satisfaisante.

Quand un club est « centré » (ex un club du CD81), il peut se déplacer un peu partout à la différence d'un club qui se trouve « excentré » (ex d'un club du CD48). Pour 2023, le cas se présente pour deux équipes féminines de Mende (CD48).

Proposition : mettre les deux équipes d'un même Club dans le même groupe. Proposition validée.

### ***c) Rôle et travail du Comité de pilotage***

En 2022, cinq litiges ont dû être traités par le Comité de pilotage :

- Incident entre joueurs sur le CRC JP entre le club Les Cabannes (09) et le Club de Cahors (46). Match perdu par forfait au club qui avait abandonné puis commission discipline.
- Incident pour la 3<sup>ème</sup> place lors de la finale du CRC JP à Marvejols
- Trois problèmes dans le contrôle de listes au cours duquel, la commission a relevé trois cas non conformes, Albi Parc, Saint-Jean Pla de Corts et la Bouriate de Castres avec chacun 3 montants de CDC.

Rappel : ce contrôle au niveau Régional, repose sur le travail fait en amont dans les treize départements au niveau des listes des Clubs qui évoluent en CRC mais aussi en CDC. Il s'avère que ce travail n'est pas fait avec la même rigueur dans chaque département : le CD qui suit méticuleusement ces listes de joueurs après chaque journée de CDC, risque d'être pénalisé au profit d'un CD plus laxiste.

Proposition : SOIT la personne responsable du suivi des listes de CDC dans son département fait son travail consciencieusement SOIT on trouve que « *ça nous saoule* » et alors les CDs ne font plus de contrôle dans leur département et de facto, au niveau de la C° de pilotage du CRO.

Après un tour de table et l'engagement des CDs à suivre rigoureusement les listes, l'Assemblée se prononce à l'unanimité pour le maintien du contrôle des listes tant au niveau des CDs que du CRO.

### **4. Répartition des Equipes aux Championnats Régionaux 2023 (voir Annexe VII)**

Ce tableau a pu être mis à jour après réception des réponses des Champions 2022 pour honorer ou non leur qualification d'office pour 2023.

- Les Champions qui n'honorent pas leur qualification d'office restent dans le giron du CD d'appartenance
- Les Champions qui honorent leur qualification d'office peuvent participer au championnat départemental de la catégorie : s'ils se qualifient pour le France, ils libèrent une place pour la Région
- Pour la triplète mixte, la répartition de la doublette mixte a servi de modèle.

### **5. Répartition des Equipes aux Championnats France 2023 (voir Annexe VIII)**

### **6. Mis à jour des RI**

Afin d'éviter tous risques de confusion, le Règlement Intérieur des Championnats Régionaux a été modifié et ne concerne que les Championnats Régionaux SENIORS. Il appartiendra à l'ETR d'établir le RI des Championnats Régionaux Jeunes.

Le RI du tir de précision senior et du Triplète Mixte ont été rédigés et envoyés aux CDs.

Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale, ces 3 RI sont validés à l'unanimité. Ils seront mis à jour sur le site du CRO.

Mail de Gérard PRUNIERES en date du 27/01/2023 : tous les CDs en ont été destinataires. Compte tenu du peu de temps de réflexion laissé entre sa réception et la tenue de nos travaux, le sujet sera évoqué à la réunion de la C° Compétitions du 18/02/23.

### **7. Attribution des lieux pour les finales CRC 2023**

- CRC Jeu Provençal = à Saint-Martin de Perpignan (66)
- CRC Vétérans = à Lécussan (65)
- CRC Open et Féminin = à Labruguière (81)
- CRC Jeunes = voir avec ETR

### **8. Rappel des lieux des championnats Régionaux 2024**

CD65 = (Pentecôte) Trip. Jeunes, Promotions et Mixtes ; Doublette féminin et Individuel senior  
 CD48 = (Ascension) Indiv. Fém. ; Doub. Senior ; Trip. vétérans, féminin et sénior ; Doub. Mixte  
 CD81 = doublette jeu provençal  
 CD66 = triplète jeu provençal

### **1) Présentation du budget prévisionnel 2023 (Annexe IX)**

Compte tenu des nouvelles compétitions et du bilan déficitaire du CRO 2022 à hauteur de 45 148€, des plans d'actions devront être menés pour pallier à l'appel à réserves et honorer les projets.

**Mis au vote, le budget prévisionnel est validé par 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention.**

Pour rendre pérenne le poste de CTFR, financer les championnats, éviter un déficit équivalent à celui de cette année, l'augmentation de la redevance sur les licences est recommandée pour 2024.

Cette augmentation de 1 € est validée par 8 Comités ; l'autre proposition d'une augmentation de 1,50 € a reçu un avis favorable de 5 Comités.

En 2024, la participation par licence senior sera de 4,5 €.

<b>Informations diverses</b>			
Cds	Inscript° Chpt Clubs par Club /équipes	Inscript° Qualifs Départementaux	Prix des licences
09	5€	0€	30€
11	10€	3€	33€
12	20€	5€	36€
30	20€	0€	32€
31	0€	2.50€	28€
32	0€	4€	31€
34	30€	2€	35€
46	10€	5€	35€ NC/Promo - 40€ H/E
48	20€	2.50€	38€
65	0€	5€	30€
66	20€	3€	34€
81	0€	2€	31€
82	0€	5€	37€ NC/Promo – 42 € H/E

#### **1) Autres axes de travail**

- Demander un droit d'inscription en CRC de 50€ par équipes
- Réversion d'une quote-part des inscriptions perçues par les CDS à l'organisation des Championnats départementaux

La moyenne nationale du prix des licences est de 36€.

### **2) Désignation des Délégués sur les concours Nationaux (Annexe X)**

### **3) Désignation des Présidents de jury Championnats Régionaux Occitanie (Annexe XI)**

#### 4) Relevé de décisions (Annexe XII)

#### 5) Questions diverses

⇒ La présidente :

- Demande du Club de LAUDUN pour remise de l'amende dont le Club a été frappée pour forfait général en CRC2 senior en 2022.  
Après un tour de table, cette demande est refusée par 11 départements et 2 abstentions.
- Approche d'un partenaire AXA
- Contrat avec M. GAUTHARD qui propose ses services à Molières Cavailiac (30) du 27 au 29 mai pour effectuer un reportage vidéo sur les Triplettes Promo et jeunes ; doublette femme et individuel masculin ; triplette mixte. 3 jours pour 400€ + hébergement + restauration.
- Championnat régional du tir de précision à AUCH (32) : combien d'arbitres. Réponse : 3 seront désignés par le CRO et 6 par le Comité du Gers

CD09 : RAS

CD11 : Comment se fait-il que le prix d'une mutation internationale soit au même tarif de 30 € qu'une mutation départementale ? Les règles sont fixées par la FIPJP.

Pour le tir de précision, doit-on faire tirer du joueur du plus près géographiquement au plus loin ? Réponse : Oui

CD12 : RAS

CD30 : RAS

CD31 : RAS

CD32 : RAS

CD34 : Quels seront les statuts pour les prochaines élections de 2024 ?

Réponse : nous en saurons plus, après le Comité Directeur FD début mars.

CD46 : RAS

CD48 : RAS

CD65 : RAS

CD66 : RAS

CD81 : RAS

CD82 : RAS

La Présidente remercie les Elus, Mrs CHAPON Jean-Luc, Maire d'Uzès, VERDIER Fabrice, Président de la communauté des communs Pays d'Uzès (CCPU) et BANULS Jean-Michel, président du club « *La Boule Uzétienne* » qui nous ont fait l'honneur de leur présence, lors de nos travaux.

**12h30** Fin des travaux du 5<sup>ème</sup> Congrès Régional Occitanie et repas pris en commun

La Présidente,  
Marie-Madeleine CLAMENS

Le Secrétaire Général,  
Marc NOGARET



Le secrétaire adjoint,  
Christian GRAMOND